

**LES PROGRAMMES HARMONISÉS  
ENTRE LES TROIS ORDRES D'ENSEIGNEMENT :**

le secondaire le collégial l'université  
**le secondaire le collégial l'université**

**Rapport du  
Comité École et société  
22 novembre 2001**

**FNEEQ**



**CSN**

Le comité École et société a présenté au Conseil fédéral de mai 2001 l'état des travaux sur l'ensemble du problème soulevé par l'harmonisation interordres. Le comité avait surtout abordé la question de l'harmonisation entre la formation technique au collégial et la formation universitaire. Il situait le contexte dans lequel se sont développés les DEC-BAC, il clarifiait les définitions des différents types de DEC-BAC et, enfin, il identifiait les objectifs et les finalités de tels programmes. À la suite de la présentation du document et des discussions qui ont suivi, le Conseil fédéral a demandé au comité École et société de poursuivre ses travaux sur cette question, en incluant la formation au secondaire et en tentant de déterminer l'ampleur du phénomène.

C'est ce que nous tentons de faire dans ce texte. Dans un premier temps, nous avons mis à jour la liste des programmes harmonisés et intégrés (DEC-BAC et DEC+BAC) qui s'offrent présentement dans le réseau collégial. Vous trouverez cette liste en annexe. Dans un deuxième temps, nous avons examiné les programmes harmonisés avec le secondaire. En conclusion, nous tentons de dégager quelques pistes de réflexion.

Mais rappelons au départ quelques éléments du contexte qui expliquent l'apparition depuis quelques années de ces nouveaux programmes et les principales définitions qui nous permettent de comprendre leur fonctionnement.

### **L'harmonisation interordre : une problématique qui n'est pas nouvelle<sup>1</sup>**

À la fin des années 80 et au début des années 90, de nombreux avis et mémoires ont été produits par diverses instances et conseils consultatifs pour cerner la problématique générale de l'harmonisation des ordres d'enseignement. Par exemple, en 1988, le Conseil supérieur de l'Éducation publiait un avis qui s'intitulait *Du collège à l'université : l'articulation des deux ordres d'enseignement supérieur*. Cet avis indiquait que « Le fait qu'il y ait deux ordres distincts d'enseignement supérieur soulève, de soi, la question de l'unité et de la continuité des programmes postsecondaires de formation ». Nous pouvons lire également dans un mémoire du

---

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier Linda Higgins du cégep de Lévis-Lauzon pour nous avoir signalé ces documents à partir desquels se posait la problématique de l'harmonisation interordres.

Conseil des collèges en 1992 que « Au cours des récentes années, des travaux réalisés par diverses instances et des avis des conseils consultatifs ont mis en lumière et en relief la problématique générale de l'harmonisation des ordres d'enseignement et ont mis de l'avant des propositions concrètes pour améliorer la situation tant entre le secondaire et le collégial qu'entre ce dernier et l'université ». La réforme de 1993 venait concrétiser cet effort pour intensifier les liens entre les divers ordres d'enseignement et le comité de liaison de l'enseignement supérieur (le CLES) avait pour mandat de promouvoir des projets en ce sens. Les États généraux reprenaient la même problématique et le Virage du succès de la ministre Marois donnait un mandat ferme au CLES pour « identifier, à partir de l'inventaire des expériences en cours, les diverses formes qu'ont prises les collaborations entre les collèges et les universités en matière de continuité des études techniques et universitaires et proposer des catégories utiles. »

Le groupe de travail a déposé son rapport en juin 1998. Il proposait une série de modalités afin d'assurer le développement harmonieux des programmes qui seront mis en place pour favoriser la continuité des études techniques et universitaires. Depuis 1998, plusieurs programmes harmonisés et intégrés ont vu le jour dans le réseau collégial.

### **Des définitions utiles**

Pour comprendre le fonctionnement de ces nouveaux programmes, il faut faire des distinctions entre les programmes harmonisés et les programmes intégrés. Il faut rappeler cependant que ces définitions constituent beaucoup plus un effort de clarification pour tenter de démêler ce qui se passe sur le terrain.

Dans un cheminement harmonisé, les étudiants peuvent avoir un accès direct aux études universitaires dans un domaine apparenté, sans supplément de formation. Il ne peut y avoir de réduction d'années. Cependant, toutes les exigences du DEC doivent avoir été atteintes au collège, avant l'entrée à l'université. De même, la duplication des cours est possible et n'est pas complètement éliminée. Seule la composante universitaire a été modifiée, ou élaborée, après-

coup, en tenant compte de la composante collégiale existante, pour permettre l'accès direct aux diplômés de la formation technique ; il n'y a pas eu de travail commun portant sur les deux composantes à la fois.

Dans un cheminement intégré, les titulaires d'un DEC technique passent directement au BAC, sans supplément de formation. Il y a cependant une réduction d'années. En effet, la durée totale du cheminement conduisant successivement au DEC et au BAC peut être considérablement réduite par une intégration plus poussée de la formation. Ce qui est le plus courant, c'est une formation d'une durée de cinq ans : deux ans et demie au collégial et deux ans et demie à l'université. L'idée, c'est d'éliminer la duplication des cours de part et d'autre, c'est-à-dire à l'université et au collège. En fait, on peut commencer le BAC sans avoir complété toutes les exigences du DEC. Le but du programme repose sur le fait que ces exigences soient finalement atteintes et que les deux diplômes soient décernés. Ce niveau d'intégration est possible essentiellement si les deux composantes de la formation, collégiale et universitaire, ont été élaborées ou modifiées en même temps.

Il existe aussi des programmes qui sont à la fois harmonisés et intégrés. C'est ce qu'on appelle le DEC+BAC. Le programme est intégré parce que la formation est réduite : trois ans au DEC + deux ans au baccalauréat et harmonisé par ce que la formation du collégial est intacte. C'est une formule de plus en plus populaire et qui évite bien des problèmes d'arrimage entre les universités et les collèges, en particulier lorsqu'il faut administrer l'activité synthèse de programme et l'épreuve uniforme de français.

### **La mise à jour des programmes harmonisés ou intégrés (DEC-BAC ou DEC+BAC)**

Dans le document présenté au dernier Conseil fédéral, nous avons constaté que les collèges et les universités développent des programmes harmonisés dans des domaines particuliers comme Informatique, Techniques administratives et Tourisme. De plus, nous avons constaté que ce sont surtout l'Université de Laval et les cégeps de la région de Québec qui ont tout d'abord offert ces programmes. Puis, les collèges et les universités des régions ont emboîté le pas, y voyant des

avantages certains. En effet, une des principales raisons qui pousse les collèges à offrir ces programmes, c'est la possibilité de garder les étudiants dans les régions. Nous pouvons lire, d'ailleurs, dans l'extrait d'un journal local que le but du DEC-BAC est de « *permettre aux étudiants de sauver une année entière, augmenter le recrutement d'une clientèle provenant des autres régions du Québec, favoriser la rétention des jeunes au Saguenay—Lac-Saint-Jean et les aider à atteindre le marché du travail plus rapidement.* »

Après avoir recensé, cet automne, les programmes harmonisés et intégrés à travers le réseau collégial, nous pouvons constater que la situation est sensiblement la même aujourd'hui : six nouveaux programmes se sont ajoutés à la liste. Ces nouveaux programmes sont essentiellement en Techniques administratives dans les cégeps et en Sciences comptables dans les universités. Ils sont toujours offerts dans les mêmes régions : Québec, Trois-Rivières, Rimouski et Chicoutimi.

De plus, il semble que l'Université de Laval est la plus agressive dans ce domaine. En effet, elle veut créer un consortium en informatique composé de 5 collèges et offrir le même DEC+BAC harmonisé à tous ces collèges. Elle veut intensifier ses liens avec les établissements d'enseignement collégial et mettre sur pied de nouveaux cheminements DEC+BAC harmonisés, notamment dans les secteurs des sciences, de la foresterie, du multimédia, des sciences infirmières et de l'agriculture.

Cependant, dans la région de Montréal, aucun projet ne s'est concrétisé. Certains départements comme Informatique et Techniques administratives évoquent la possibilité d'offrir ces programmes, mais rien n'est fait pour les mettre en place.

À notre connaissance, une lettre d'entente entre l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et l'UQAM a été signé en 1999 dans le but de mettre en œuvre un comité conjoint sur le sujet du cheminement intégré DEC/BAC en hôtellerie/restauration, c'est-à-dire la reconnaissance d'acquis accordée aux détenteurs de DEC en Techniques de gestion hôtelière (TGH) et de Techniques de gestion des services alimentaires et de la restauration (TGSAR). Ce cheminement intégré devait se

réaliser en même temps que la révision de la programmation prévue pour l'ensemble des programmes de baccalauréat de l'École des sciences de la gestion et en même temps qu'un cheminement équivalent que le programme présentement en vigueur entre l'Université Laval et le Collège Mérici. Ce programme n'est pas encore en vigueur cette année.

Mais le programme le plus important qui sera implanté à partir de septembre prochain, c'est-à-dire à l'automne 2002, est certainement celui du DEC+BAC harmonisé en Soins infirmiers. Nous nous souvenons que plusieurs travaux ont été entrepris ces dernières années regroupant des collèges et des universités en consortium dans la plupart des régions du Québec. Ce programme sera harmonisé parce que ce projet respecte la formation du DEC de trois ans et il sera intégré parce que la formation universitaire se fera sur une période de deux ans. Comme autrefois, les infirmières pourront aller sur le marché du travail après trois ans d'études au collégial, ou après cinq ans, avec un diplôme de bachelière. Ce DEC+BAC devrait être offert par les neuf universités québécoises, de pair avec les 42 cégeps qui offrent la technique.

### **Une nouvelle réalité : les DEP-DEC**

Dans le document présenté au Conseil fédéral en mai dernier, nous n'avions pas abordé la question des DEP-DEC. Il en existe déjà plusieurs dans le réseau et la modification au RREC sur les passerelles entre le DEP et le DEC risque peut-être d'augmenter le nombre. Mais avant de regarder ce qui se passe sur le terrain, nous devons situer le contexte dans lequel se développe de tels programmes.

Depuis quelques années, en fait depuis la révision des programmes par compétences, le ministère procède à l'harmonisation des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique. Nous pouvons lire dans les prescriptions ministérielles<sup>2</sup> que les établissements d'enseignement collégial ont la responsabilité d'élaborer des programmes qui respectent

---

<sup>2</sup> Ministère du Québec, *Tableaux relatifs à l'harmonisation interordres des programmes d'études professionnels et techniques*, septembre 2000.

l'harmonisation entre le secondaire et le collégial. Prenons, par exemple, le programme de Techniques de bureautiques : si un objectif rattaché à un programme menant à un DEP est reconnu équivalent à un objectif rattaché à un programme menant à un DEC, l'établissement d'enseignement collégial peut reconnaître des équivalences pour les cours du programme menant au DEC. L'élève ayant acquis des compétences du programme de Secrétariat au secondaire peut se voir reconnaître les compétences correspondantes de la voie de spécialisation Coordination du travail de bureau si elle ou il poursuit ses études au collégial.

Cette opération va de pair avec l'instauration en 1996 de programmes que le ministère de l'Éducation appelle « des programmes en concomitance ». Dans plusieurs commissions scolaires à travers la province, il est maintenant possible pour une ou un élève d'obtenir un DEP et un DES simultanément, appelé un « deux dans deux ». Il peut ensuite poursuivre ses études collégiales sans être pénalisé. L'élève doit d'abord réussir son 3<sup>ième</sup> secondaire et tout en suivant les cours de sa formation professionnelle, aller chercher les préalables manquants du 4<sup>ième</sup> ou 5<sup>ième</sup> secondaire et les unités nécessaires pour obtenir le DES. C'est la même chose pour le collégial. Le programme intégré secondaire-collégial – ou trois dans cinq – démarre après un 3<sup>ième</sup> secondaire réussi. L'élève est alors admis à un programme de formation professionnelle tout en faisant sa formation secondaire générale. Il obtient alors trois diplômes – DES, DEP et DEC – en cinq ans. Après sa formation professionnelle et secondaire, l'élève poursuit ses apprentissages en formation technique au niveau collégial. L'harmonisation entre la formation professionnelle et la formation générale prévoit des passerelles avec le cégep, des reconnaissances de compétences du DEP dans le DEC. On construit donc la formation collégiale à partir de la formation professionnelle en évitant aussi la redondance dans l'enseignement des compétences.

C'est dans ce contexte que se développent des ententes entre des écoles professionnelles et des cégeps. Des centres de formation professionnelle font ainsi la promotion de programmes intégrés secondaire-collégial : les élèves peuvent obtenir trois diplômes en cinq ans. Par exemple, un programme intégré secondaire-collégial Mécanique industrielle de construction et d'entretien et Technologies de la maintenance industrielle offre trois diplômes en cinq ans (DES-DEP-DEC). Ce programme est le fruit d'une concertation entre le Centre de formation professionnelle Saint-

Henri de la Commission scolaire de Montréal, de l'École Polymécanique de Laval de la Commission scolaire de Laval et du Cégep du Vieux Montréal. Notons que l'École de technologie supérieure est intéressée à recruter ces futurs diplômés. Les établissements espèrent ainsi diminuer le décrochage scolaire et assurer une « clientèle » pour les deux ordres d'enseignement.

Il y a plusieurs autres exemples. Prenons le programme de Techniques de génie mécanique qui fait partie du secteur Fabrication mécanique. L'harmonisation des divers programmes permet de faciliter le passage d'un programme à un autre ou d'un ordre d'enseignement à un autre. Ainsi, les détenteurs d'un DEP en Techniques d'usinage ou d'un DEP en Dessin industriel se verront reconnaître des cours du DEC en Techniques de génie mécanique. C'est dans cet esprit d'harmonisation que la Commission scolaire des Chênes et le Cégep de Drummondville ont mis en place un Centre intégré de formation en fabrication mécanique. Il semble même que des passerelles avec les programmes de baccalauréat en génie seront bientôt offerts par l'UQTR.

Le Centre intégré de formation professionnelle et technique de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles en collaboration avec le cégep Lionel-Groulx offrent deux diplômes en trois ans : un DEP en Production horticole qui est équivalent à la 1<sup>ère</sup> année du DEC Technologie de la Production horticole et de l'environnement ou du DEC en Gestion et exploitation d'entreprise agricole. Un élève diplômé de ce DEP peut donc poursuivre sa formation à partir de la 2<sup>ième</sup> année du DEC. Le cégep Saint-Jean-sur-le-Richelieu offre, quant à lui, un programme de gestion et exploitation d'entreprise agricole qui peut être offert aux détentrices et aux détenteurs d'un DEP. Le collège en fait la promotion en vantant la flexibilité du programme et de la grille horaire permettant aux élèves détenteurs de DEP en production laitière, bovine ou porcine, ainsi qu'en production horticole et en horticulture ornementale, de compléter leur DEC en *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* en deux ans au lieu de trois. Le collège ajoute que grâce à ces nouvelles passerelles, les détentrices et détenteurs de DEP auront accès à un DEC sans subir de perte de temps. Le collège Montmorency offre un programme accéléré d'obtention du DEC en deux ans pour les étudiantes et les étudiants diplômés d'un DEP en dessin technique qui ont réussi ou sont en voie de réussir tous les cours préalables du DES.

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle permet d'avoir un aperçu de ce qui se passe sur le terrain. Il se peut fort bien que les établissements, dans un contexte de recherche de « clientèles » mettent tout en œuvre pour multiplier l'offre de tels programmes et faciliter le plus possible l'admission des élèves.

### **Les modifications au RREC**

Cependant, le ministère de l'Éducation veut aller plus loin. Il veut intensifier les passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique. À cet effet, il a modifié le Règlement du régime des études collégiales (RREC) pour permettre l'admission des titulaires du Diplôme d'études professionnelles aux études collégiales « en remplaçant certaines conditions générales et particulières d'admission par la reconnaissance des compétences acquises dans la formation professionnelle et par l'imposition d'activités de mise à niveau nécessaires à la réussite de la formation générale. »<sup>3</sup>

Le ministre s'était engagé au Sommet du Québec et de la jeunesse à « permettre aux jeunes diplômés d'un plus grand nombre de programmes d'études professionnelles d'accéder à la formation technique »<sup>4</sup>. Il semble que des élèves de certains programmes de DEP (13 programmes sont identifiés) se voient imposer une série de cours de formation générale pour l'obtention du DES et qui provoque l'allongement de leurs études. Pourtant, d'après le ministre, il serait possible de reconnaître certaines compétences dans leur formation qui pourraient faire en sorte que les élèves accèdent plus rapidement à la formation technique au collégial. La formation manquante serait comblée par l'imposition d'activités de mise à niveau nécessaires à la réussite de la formation générale.

---

<sup>3</sup> Extrait de la lettre du sous-ministre par intérim, Yvan Dussault adressée à Céline Saint-Pierre, présidente du Conseil supérieur de l'éducation.

<sup>4</sup> *Ibid.*

L'avis du Conseil supérieur de l'Éducation n'était pas favorable à de telles modifications. Au lieu de donner suite au projet de modification du RREC, le Conseil recommandait plutôt au ministre de soutenir financièrement le développement d'expérimentations volontaires, soumises à des évaluations, qui seraient réalisées en concertation dans un certain nombre de collèges et de centres de formation professionnelle.

La FNEEQ, de son côté, a fait valoir qu'il faut effectivement faciliter l'accessibilité aux études supérieures et assurer des passerelles entre les trois ordres d'enseignement mais elles ne doivent pas se faire au détriment d'une formation qualifiante et polyvalente. En conséquence, elle s'opposait « à ce que la formation soit trop pointue et strictement liée aux besoins d'une entreprise en particulier ».

Malgré ces sérieuses réserves, le ministre a donné suite à ces modifications et un paragraphe a été ajouté à la section II des conditions d'admission du RREC qui se lit comme suit : « *Est admissible à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales désigné par le ministre, aux conditions qu'il détermine, la personne titulaire du diplôme d'études professionnelles. Ces conditions sont établies pour chaque programme, en fonction de la formation professionnelle acquise à l'ordre d'enseignement secondaire, de manière à assurer la continuité de la formation.* ». Un programme a été retenu pour 2002, le DEP 5259 « Soutien en informatique » et le DEC 420.A0 « Techniques de l'informatique ».

Il faudra suivre ce nouveau DEP-DEC de près et voir quelles sont les conditions qui seront prescrites par le ministre. C'est à la lumière de ces conditions que nous serons plus en mesure de poser un diagnostic sur la valeur d'un tel programme.

Mais en attendant, plusieurs questions se posent : quelle sera la place réservée à la formation générale au collégial ? Est-ce que le ministère mettra en place des modules de formation permis par le RREC à l'intérieur d'un programme d'études techniques et qui ne comprendraient que des éléments des composantes de formation générale et de formation spécifique pour un nombre

d'unités que déterminerait le ministre ? Est-ce que le ministre financera l'imposition des activités de mise à niveau ?

### **Les DES-DEC**

À notre connaissance, il n'existe pour l'instant qu'un programme DES-DEC dans le réseau. En 1999, un protocole d'entente a été signé entre le cégep de Limoilou et la Commission scolaire des Premières Seigneuries pour offrir un DES-DEC sur le modèle du programme intégré DEC-BAC. L'objectif du projet se définissait comme suit : « *Offrir aux élèves les plus performants qui se destinent à l'université un cheminement scolaire qui leur permette d'y accéder un an plus tôt en harmonisant les projets de formation.* ». Des élèves choisis dès la fin de leur 3<sup>ième</sup> secondaire et présentant un bilan scolaire au-dessus de la moyenne pourraient compléter leur DES et leur DEC en sciences de la nature ou sciences humaines selon un rythme d'apprentissage mieux adapté aux capacités de l'élève. Le 4<sup>ième</sup> secondaire et le 5<sup>ième</sup> secondaire se feraient sur une période de 1,5 année et le DEC, également sur une période de 1,5 année. Aux dernières nouvelles, le projet n'a pas abouti. Il se peut même qu'il ne voit jamais le jour.

### **Conclusion**

Dans le document du Conseil fédéral, le comité concluait que ces nouveaux programmes harmonisés et intégrés doivent être examinés à la lumière de ce qui se passe en ce moment dans le réseau. La prolifération des AEC, la baisse démographique, la menace de fermeture de programmes, l'évaluation institutionnelle, les plans de réussites, les palmarès de la CEEC, l'obligation de résultats, etc. laissent présager des années difficiles pour l'avenir des cégeps. La décentralisation et la marge de manœuvre des institutions entraînent les collèges dans une logique de concurrence et de compétition. Les directrices et les directeurs de collèges sont engagés dans une course folle pour attirer le plus d'étudiantes et d'étudiants possibles. On cherche toutes sortes de moyens pour faire la promotion des établissements : les programmes du BI, le multimédia, les

programmes intégrés Sciences, lettres et arts, les DEC intensifs, des profils attirants pour les nouveaux programmes, les programmes harmonisés, les programmes intégrés, etc.

Ces expérimentations sont intéressantes mais elles nous inquiètent. Avec la modification au RREC sur les passerelles DEP-DEC, elles pourraient nous inquiéter davantage. Le comité avait lancé quelques pistes de réflexion : Quel sera l'impact de ces programmes sur la tâche des enseignantes et des enseignants et sur leurs conditions de travail ? Est-ce que ces nouveaux programmes génèrent des économies pour le gouvernement ? Est-ce une solution au sous-financement du réseau de l'éducation ? Est-ce que ces nouveaux programmes constituent des filières exclusives et de « clientèles captives » pour ces élèves ? Est-ce que ces programmes constituent une réelle menace pour la formation préuniversitaire ? Est-ce que le nombre d'heures en formation générale diminuera ? Est-ce que le diplôme du DEC pourrait être remplacé par la sanction des formations courtes ?

En fait, c'est tout l'ordre collégial qui est menacé et l'équilibre entre les trois ordres d'enseignement. Voilà pourquoi nous devons poursuivre nos travaux et en rendre compte au prochain Conseil fédéral. En effet, nous avons effectué une étude sur ce qui se passe actuellement dans les réseaux sur toute la question de l'harmonisation entre le secondaire, le collégial et l'université. Nous avons un bon portrait de la situation. Il est important maintenant d'entamer une réflexion en profondeur sur les orientations que la fédération doit défendre. Voici quelques pistes :

- 1) La FNEEQ a toujours eu comme principe de favoriser le plus possible l'accessibilité aux études supérieures. Il faut faciliter les passerelles aux deux ordres d'enseignement soit le niveau collégial et le niveau universitaire. Ces principes reposent sur les grandes orientations privilégiées par la FNEEQ pour une école accessible, publique et démocratique. Il faut alors se demander si l'harmonisation interordres va dans le sens de ces principes.
- 2) Par ailleurs, ces programmes de DEP-DEC et de DEC-BAC qui se développent surtout en région peuvent constituer des filières exclusives pour des clientèles captives. Il faut se

demander si ces programmes constituent des formations cul-de-sac et menacent le principe de l'accessibilité.

- 3) Il faut s'interroger sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants. Le DEC+BAC harmonisé sur cinq ans offre une année de moins à l'université et le DEC-BAC intégré offre une session de moins au collégial et à l'université. Il doit certainement y avoir un impact sur les effectifs enseignants. Est-ce que les conditions de travail du personnel enseignant sont modifiées ? Est-ce qu'il y aura pertes d'emploi ?
- 4) Il faut aussi s'interroger sur la tâche des enseignantes et des enseignants. Il y a tout un travail d'harmonisation des compétences entre les trois ordres d'enseignement qui doit se faire en département. Il y a donc alourdissement de la tâche sans ajout de ressources. Il est normal que les départements cherchent à augmenter le nombre d'élèves et faire la promotion de leur programme. Est-ce normal de le faire sur le dos du personnel enseignant ?
- 5) Les modifications au RREC pour le DEP-DEC auront certainement des conséquences sur le diplôme collégial. Est-ce que le ministère de l'Éducation privilégiera des formations courtes (par exemple des modules) ? Est-ce qu'il y aura une pression encore plus grande sur la formation générale ou sur la formation fondamentale pour s'adapter aux programmes ou diminuer le nombre d'heures ?

**ANNEXE**

- 1) Techniques administratives, option finance, du Cégep de Ste-Foy et l'École de comptabilité de l'Université Laval.
- 2) Techniques administratives, option finance, du Cégep de Limoilou et l'École de comptabilité de l'Université Laval.
- 3) Techniques administratives, option finance, du Cégep François-Xavier-Garneau et l'École de comptabilité de l'Université Laval.
- 4) Informatique de gestion, Cégep de Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi.
- 5) Techniques administrative, Cégep de Chicoutimi et un baccalauréat en administration de l'Université du Québec à Chicoutimi.
- 6) Techniques administratives du Séminaire de Sherbrooke et gestion en services financiers de l'Université du Québec à Rimouski.
- 7) Techniques administratives au Campus Notre-Dame-de-Foy et baccalauréat en administration des affaires à l'Université du Québec à Rimouski.
- 8) Techniques administratives, option finance, du Cégep de Ste-Foy et sciences comptables de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- 9) Techniques informatiques au Cégep de Ste-Foy et informatique à l'Université Laval
- 10) Techniques administratives, option finance, du Cégep de Ste-Foy et sciences comptables à l'Université du Québec à Rimouski.
- 11) Techniques informatiques au Cégep François-Xavier-Garneau et informatique à l'Université Laval.
- 12) Techniques administratives, option gestion, Collège de Lévis et baccalauréat en administration des affaires à l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis.
- 13) Gestion du Tourisme, Collège Mérici et baccalauréat à l'Université Laval
- 14) Techniques administratives, option finance, du Cégep de Lévis-Lauzon et sciences comptables de l'Université Laval.
- 15) Techniques de chimie analytique au Cégep de Jonquière et baccalauréat en chimie à l'Université du Québec à Chicoutimi.

- 16) Techniques en génie électrique au Cégep de Jonquière et baccalauréat en génie unifié option génie électrique à l'Université du Québec à Chicoutimi.
- 17) Techniques administratives au Cégep de Trois-Rivières et sciences comptables à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Nouveaux programmes

- 18) Comptabilité, sciences comptables et administration au Cégep de Rivière-du-loup et l'Université de Laval
- 19) Techniques administratives, option gestion, du campus Notre-Dame-de-Foy et baccalauréat en administration des affaires à l'Université du Québec à Hull.
- 20) Techniques de microbiologie du Cégep de Lévis-Lauzon et baccalauréat en microbiologie à l'Université Laval.
- 21) Techniques informatiques du Cégep de Lévis-Lauzon et baccalauréat en informatique à l'Université Laval.
- 22) Techniques administratives, option finance, du Cégep de La Pocatière et l'École de comptabilité de l'Université Laval.
- 23) Techniques administratives du Cégep de Rimouski et baccalauréat en sciences comptables à l'UQAR.